

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31/10/2023

ID : 003-210301354-20231027-20231027_043-DE



Séance du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusé : Mr Pernet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Délibération n°20231027_043

Objet : Virements de crédits

Vu le passage en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier dernier,

Compte-tenu de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT),

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à réaliser des virements de crédits dans les conditions évoquées ci-dessus. Ce dernier devra alors en rendre compte systématiquement dès la réunion suivante.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

